

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 avril 2014 à 18 h 00

AUJOURD'HUI dix huit avril deux mille quatorze

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 11 avril 2014, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :

Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Dominique ADENOT, François BARRIÈRE, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Nicolas BONNET, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Anne FAUROT, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Isabelle PADOVANI, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Antoine RECHAGNEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Guillaume VIMONT

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Edith CANDELIER à François BARRIÈRE, Jean-Pierre LAVIGNE à Jean-Pierre BRENAS

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : Marianne MAXIMI

Scrutateurs : Florent NARANJO, Guillaume VIMONT

Rapport N° 4 M
INSTALLATION DES COMMISSIONS

Rapporteur : Monsieur le Maire

En application de l'article 4 du règlement intérieur, chaque commission est composée de 11 membres et élit, en son sein, un Vice-Président et un secrétaire.

Le Maire est Président de droit.

En application de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, les nominations s'effectuent au vote au scrutin secret.

Toutefois, cet article prévoit également que le Conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations.

Dès lors, je vous propose de procéder à cette désignation au vote à main levée.

Lorsque le nouveau règlement intérieur sera adopté, il faudra probablement procéder à nouveau à cette installation.

Je vous propose la répartition entre les cinq commissions suivante :

COMMISSION N°1	<p><u>FINANCES-AFFAIRES JURIDIQUES</u></p> <p>M. Olivier BIANCHI M. Dominique ADENOT M. Jean-Luc BLANC Mme Edith CANDELIER M. Jean-Christophe CERVANTES M. Pascal GUITTARD Mme Claudine KHATCHADOURIAN-TECER M. Alain LAFFONT Mme Françoise NOUHEN M. Christian PORTEFAIX Mme Nicole PRIEUX M. Antoine RECHAGNEUX M. Guillaume VIMONT</p>
COMMISSION N°2	<p><u>URBANISME-AMÉNAGEMENT URBAIN</u></p> <p>M. Olivier BIANCHI Mme Géraldine BASTIEN M. Grégory BERNARD Mme Monique BONNET M. Nicolas BONNET M. Jean-Pierre BRENAS Mme Dominique BRIAT M. Cyril CINEUX Mme Anne FAUROT Mme Patricia GUILHOT M. Pierre MIQUEL</p>
COMMISSION N°3	<p><u>CULTURE-POLITIQUE DE LA VILLE</u></p> <p>M. Olivier BIANCHI M. François BARRIERE Mme Valérie BERNARD M. Gérard BOHNER M. Alparslan COSKUN Mme Sondès EL HAFIDHI M. Jérôme GODARD Mme Christiane JALICON Mme Isabelle LAVEST Mme Fabienne MONTEL Mme Laurence SCHLIENGER</p>

COMMISSION N°4	<p><u>SPORT-ENSEIGNEMENT-ANIMATION-JEUNESSE</u> M. Olivier BIANCHI Mme Cécile AUDET M. Jérôme AUSLENDER M. Christophe BERTUCAT M. Louis COUSTES Mme Christine DULAC-ROUGERIE Mme Magali GALLAIS M. Didier MULLER M. Florent NARANJO Mme Isabelle PADOVANI M. Simon POURRET Mme Dominique ROGUE-SALLARD</p>
COMMISSION N°5	<p><u>AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES – SOLIDARITÉ-ENVIRONNEMENT</u> M. Olivier BIANCHI M. Saïd Akim BARA M. Philippe BOHELAY Mme Marion CANALES Mme Manuela FERREIRA DE SOUSA Mme Nadia GUERMIT-MAFFRE Mme Nicaise JOSEPH M. Jean-Pierre LAVIGNE Mme Marianne MAXIMI M. Abdelmajid MELLOUKI Mme Sylviane TARDIEU Mme Odile VIGNAL</p>

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

24 AVR. 2014

Le Maire



Olivier BIANCHI